

ENQUÊTES STATISTIQUES

# Parution du rapport de branche

Le rapport de branche 2024 sur les données sociales de l'année 2023 et les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024, qui répond à l'obligation légale des branches professionnelles, est paru. Cette nouvelle édition s'appuie sur un échantillon de 130 SPSTI, représentant 15 620 personnes physiques, soit 83 % des effectifs de la branche (hors spécialistes BTP).

**18 776 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour 17 328 ETP**

Hors spécialistes du BTP, les effectifs de la branche sont en progression de + 4 % par rapport à 2023.

Le nombre de médecins s'élève à 4 069 en personnes physiques, au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (médecins du travail et collaborateurs médecins), et à 3 434 en équivalents temps plein. Les effectifs de l'ensemble des médecins salariés des SPSTI se sont stabilisés en 2023, en personnes physiques comme en équivalents temps plein.

Parallèlement, le nombre d'infirmiers en Santé au travail poursuit sa progression (+ 9 % par rapport à 2023), de même que le nombre de préventeurs (+ 7 %).

### Une structure de l'emploi stable

53 % des effectifs sont âgés de 45 ans et plus, et les femmes représentent 82 % des effectifs. La part des cadres s'élève à 39 %, le temps partiel concerne 31 % des salariés, et 93 % des contrats sont des CDI.

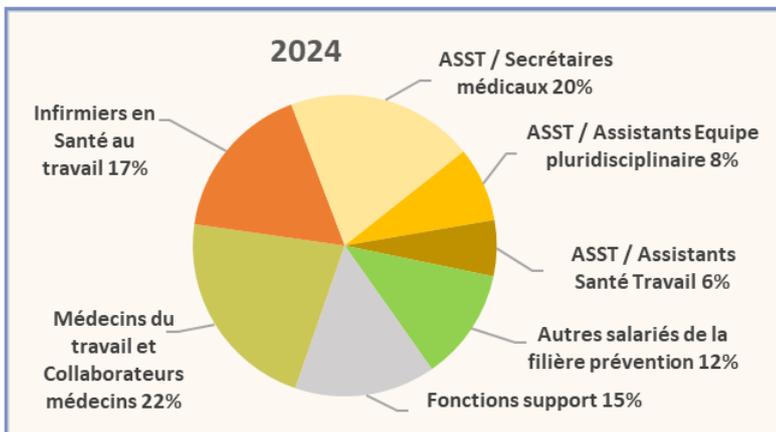
### 7,9 % de travailleurs handicapés

95 % des SPSTI de 20 salariés et plus déclarent employer au moins 1 travailleur handicapé et 36 % d'entre eux ont recruté au moins 1 travailleur handicapé en 2023. Globalement, les travailleurs handicapés représentent 7,9 % des effectifs des SPSTI de 20 salariés et plus. 18 % des SPSTI de 20 salariés et plus ont eu recours à des contrats de fournitures, de sous-traitance ou de prestations de services avec le secteur adapté ou protégé.

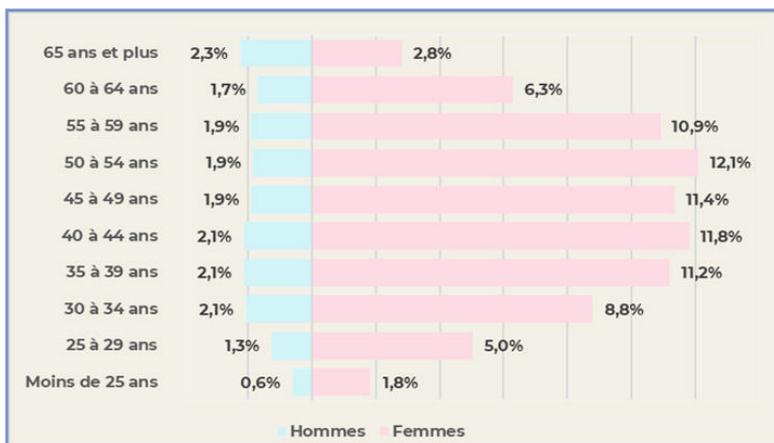
### Une masse salariale de l'ordre de 900 millions d'euros en 2023

En 2023, la masse salariale (primes comprises, hors cotisations sociales) des SPSTI ayant répondu à l'enquête, et dont les données relatives à la masse salariale ont pu être exploitées, est évaluée à 739 millions d'euros, en progression de 5,7 % par rapport à 2022. Au niveau de la branche, en extrapolant sur les effectifs moyens de l'ensemble des SPSTI, la masse salariale peut être estimée autour de 900 millions d'euros.

### Répartition des salariés des SPSTI, en personnes physiques, par groupe d'emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2024



### Pyramide des âges de l'ensemble des salariés en 2023



### Emploi de travailleurs handicapés dans les SPSTI de 20 salariés et plus

	2021	2022	2023
% de Services ayant recruté au moins 1 travailleur handicapé	38,5%	37,3%	36,4%
% de travailleurs handicapés dans les effectifs (ETP)	7,1%	7,3%	7,9%
% de Services ayant eu recours au secteur adapté ou protégé	19,3%	19,7%	17,6%
% de Services n'ayant pas à verser de contribution à l'AGEFIPH	80,7%	85,6%	86,7%

**79 % de salariés bénéficiaires d'une formation en 2023**

Avec un effort de formation de 4,5 % de la masse salariale, les SPSTI demeurent au-dessus des obligations légales.

Les dépenses moyennes de formation professionnelle s'élèvent à 2 139 € par salarié en 2023. Les contributions légales versées à l'URSSAF représentent 21 % de ces dépenses, les contributions conventionnelles et volontaires versées à l'OPCO Santé 13 %, la rémunération des bénéficiaires de la formation 31 %, les frais pédagogiques 29 %. Les autres dépenses (6 %) sont essentiellement constituées des frais de déplacements et de restauration.

Tous métiers confondus, 79 % des effectifs des SPSTI ont bénéficié d'au moins une formation en 2023. Les médecins (médecins du travail et collaborateurs médecins) représentent 24 % des salariés formés et 26 % des heures de formation, sachant qu'ils représentent 22 % des effectifs.

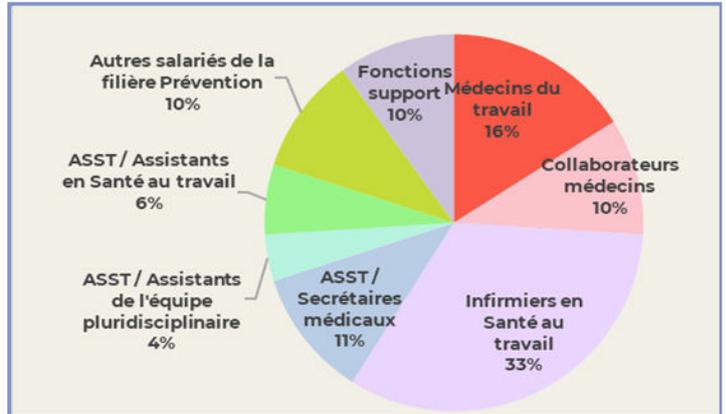
Comme chaque année, le rapport complet présente également des résultats détaillés sur la protection sociale (régimes de retraite, prévoyance, couverture santé, absentéisme...), le dialogue social, le bilan des accords de branche, le profil démographique et les rémunérations des principaux groupes d'emploi.

Présanse remercie les Services qui ont pris le temps de répondre à l'enquête, et encourage l'ensemble des SPSTI à se mobiliser pour la prochaine phase de collecte, dès le début de l'année 2025.

Le rapport de branche et le rapport chiffres-clés, édition 2024, sont désormais disponibles sur la plateforme Qualios, en format PDF. Comme chaque année, les SPSTI ont également accès à deux synthèses régionales, l'une pour l'activité, issue du rapport chiffres-clés, l'autre pour les données sociales, issue du rapport de branche. Ces synthèses régionales permettent de comparer la situation de la région à celle au niveau national.

Rappelons que la plateforme Qualios est accessible à partir du site de Présanse, dans la rubrique « Les SPSTI et leurs actions ». L'identifiant et les mots de passe sont spécifiques à Qualios, pour préserver la confidentialité des données intégrées à cette plateforme, notamment sur la partie RH. ■

**Répartition des heures de formation par groupe d'emplois en 2023**



**Ressources :**

Plateforme <https://presanse.Qualios.com>



**Contact :**

Pour toute information, les SPSTI peuvent contacter [g.bourdel@presanse.fr](mailto:g.bourdel@presanse.fr)

